



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POURSUITE DE LA MOBILISATION FACE À LA CANICULE EN SARTHE

Le département de la Sarthe est placé en vigilance rouge canicule depuis ce vendredi midi. La situation est amenée à durer jusqu'au mercredi 15 juillet matin en raison de la persistance des fortes températures de jour comme de nuit.

Le préfet de la Sarthe a activé le plan de gestion de crise (ORSEC) « vague de chaleur extrême » dès vendredi. Le Centre opérationnel départemental (COD) se réunit tous les jours afin de suivre l'évolution de la situation.

Face à la vague de chaleur extrême qui est amenée à durer jusqu'au mercredi, les mesures prises dès vendredi sont maintenues jusqu'au mercredi 15 juillet 08h00 :

- L'interdiction de la consommation d'alcool et la vente à emporter sur la voie publique est **prolongée**.
- Les événements collectifs à caractère sportif en plein air et dans des espaces non climatisés demeurent interdits entre 12h00 et 20h00. Les autres événements doivent faire l'objet d'aménagement pour garantir la sécurité des participants.
- Afin de permettre une organisation du travail sur des horaires avancés ou différés, un arrêté préfectoral autorise à déroger aux restrictions liées au bruit ; les prises d'embauche dans le BTP et tous les secteurs d'activités pourront ainsi se faire à compter de 5h00 du matin et se terminer jusqu'à 22h00.

L'accompagnement des personnes vulnérables ou isolées se poursuit.

Suite à l'activation vendredi par le Premier ministre du plan de gestion de crise « vague de chaleur extrême », des communes ont ouvert des sites rafraîchis à destination des personnes vulnérables. La liste (non exhaustive) est disponible sur le site internet de la préfecture (<https://www.sarthe.gouv.fr/Actualites/Alertes-meteorologiques/Vigilance-rouge-Canicule-juillet-2026>).

Les EHPAD et les établissements médico-sociaux ont tous activé leur « plan bleu ».

Préfecture de la Sarthe

Place Aristide Briand

72 041 Le Mans Cedex 9

02.85.32.72.56

pref-communication@sarthe.gouv.fr



Pour les personnes sans domicile fixe, les centres d'accueil de jour restent ouverts jusqu'à 19h00 (au lieu de 14h) et des places d'hébergement d'urgence sont ouvertes selon les besoins auprès du 115.

Les personnes isolées à domicile sont toujours invitées à se signaler auprès de leur mairie pour intégrer le registre communal des personnes vulnérables.

Les feux d'espaces naturels

Le département de la Sarthe est en risque feu de forêt « très sévère » depuis ce dimanche. Sur le week-end, nous déplorons 14 feux d'espaces naturels (au moins 40 hectares brûlés). Plus de 500 sapeurs-pompiers sont mobilisables chaque jour pour intervenir au plus vite. Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) poursuit son engagement exceptionnel.

Le préfet salue l'engagement, le professionnalisme et l'efficacité et des sapeurs-pompiers du SDIS de la Sarthe pour la maîtrise de l'ensemble des feux.

Une attention de chacun est souhaitée pour prévenir les risques de feux de forêt. En application du dispositif interdépartemental existant, le préfet rappelle l'interdiction prise par arrêté de la circulation des véhicules et des piétons dans les forêts de plus de 5.000 m² entre midi et minuit (hors agglomération), ainsi que les barbecues, braseros et feux de camps.

Les activités de moissons et récoltes demeurent strictement encadrées par l'obligation de disposer d'une tonne d'eau, d'un déchaumeur et d'un moyen de communication.

Le préfet de la Sarthe remercie l'ensemble des collectivités et services de l'État mobilisés à nouveau pour accompagner les sarthois face à cette nouvelle vigilance rouge canicule.

Avec cette vague de chaleur extrême, il convient d'adopter les bons réflexes pour se protéger des effets de la chaleur :

- boire régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- maintenir un logement frais (fermer les fenêtres et volets la journée, les ouvrir le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- se rafraîchir et mouiller son corps plusieurs fois par jour ;
- éviter de sortir aux heures les plus chaudes et de pratiquer une activité physique ;
- éviter les efforts physiques ;
- privilégier les lieux frais ou climatisés ;

Préfecture de la Sarthe

Place Aristide Briand

72 041 Le Mans Cedex 9

02.85.32.72.56

pref-communication@sarthe.gouv.fr



- prendre régulièrement des nouvelles des proches, en particulier des personnes fragiles ou isolées.

Les symptômes d'un coup de chaleur sont : une fièvre supérieure à 40 °C, une peau chaude, rouge et sèche, des maux de tête, des nausées, une somnolence, une soif intense, une confusion, des convulsions et une perte de connaissance.

Restez informés en temps réel sur : <https://vigilance.meteofrance.fr/fr/sarthe>

Préfecture de la Sarthe

Place Aristide Briand

72 041 Le Mans Cedex 9

02.85.32.72.56

pref-communication@sarthe.gouv.fr

